

Amiens, le 22 novembre 2013



**Le Recteur de l'académie d'Amiens  
Chancelier des Universités**

à

**Mesdames et Messieurs  
les chefs des établissements publics et privés**

**Mesdames et Messieurs les professeurs,  
d'allemand, d'anglais et d'espagnol**

**MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE**

**MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

**Rectorat**

Division  
des Examens et Concours

Bureau du baccalauréat  
général et technologique

SL/FK/CG n°14-0007

Dossier suivi par  
Christine Ghesquière

Tél.  
03 22 82 39 65

Fax.  
03 22 82 39 83

Mél.  
ce.bac7@ac-amiens.fr

1/6

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens  
cedex 9

Horaires d'ouverture :  
8h00 à 18h00,  
du lundi au vendredi

**Objet : certifications en langues vivantes étrangères - Session 2014**

**Réf : circulaire ministérielle DGESCO – DEI n°2013-0135  
du 11 octobre 2013**

Les certifications en langues vivantes étrangères concernent trois langues : l'Allemand, l'Anglais et l'Espagnol. L'ensemble des candidats présentera les mêmes types d'épreuves et pourra obtenir une certification de niveau A2 ou B1 en fonction des résultats obtenus.

#### **Public concerné**

Les certifications en langues vivantes étrangères sont proposées à tous les élèves des établissements publics ou privés sous contrat répondant aux conditions suivantes :

- pour l'allemand :
  - élèves volontaires de seconde des lycées généraux et technologiques,
  - élèves volontaires de **deuxième année** de lycée professionnel,
  - élèves volontaires de troisième **des sections européennes** ou proposés par leurs professeurs au vu de leur **très bon niveau** d'allemand.

**Pour cette certification, les établissements concernés et le contingent de candidats à inscrire sont déterminés par l'IA-IPR d'allemand (cf. document joint). Il conviendra d'alerter le service des examens si le nombre de candidats inscrit est inférieur au seuil fixé.**

- pour l'anglais et l'espagnol :
  - élèves de seconde des sections européennes de la langue concernée des lycées généraux et technologiques,
  - élèves des sections européennes de la langue concernée de première année de lycée professionnel.

Les candidats remplissant les conditions peuvent s'inscrire à deux certifications : **allemand et anglais** ou **allemand et espagnol**. Dans ce cas, il conviendra, pour la seconde inscription, d'inscrire totalement les candidats. En effet, pour chaque élève extrait de la BEA une seule pré-inscription est créée.

Je vous remercie de veiller à ce que tous les élèves concernés soient informés du dispositif des certifications en langues vivantes.

Les épreuves de certification sont accessibles aux élèves présentant un handicap, en particulier pour les élèves non-voyants. Le professeur de langue devra signaler ces élèves au service des examens **avant le 13 décembre 2013**.

**Tout élève inscrit est tenu de se présenter aux épreuves,  
sauf cas de force majeure, et doit passer l'ensemble des épreuves.**

### **Calendrier et organisation**

• Inscription des élèves :

Elle se déroulera **entre le 26 novembre et le 17 décembre 2013** sur l'application OCEAN. Les confirmations d'inscription seront à renvoyer pour le **17 janvier 2014**, accompagnées de la photocopie d'une pièce d'identité du candidat.

• Sujets d'épreuves :

Les maquettes des sujets seront envoyées par la division des examens dans les établissements qui seront chargés de les dupliquer.

• Date des tests écrits :

Les dates retenues pour les tests collectifs écrits sont les suivantes :

- **allemand** ..... **vendredi 21 mars 2014**
- **anglais et espagnol** ..... **mardi 25 mars 2014**

Ces tests évaluent la compréhension de l'oral, la compréhension écrite et l'expression écrite.

**Les horaires précis seront publiés au Bulletin Officiel.**

• Date des tests oraux :

Ils se dérouleront **entre le 3 février et le 14 mars 2014** dans l'établissement de l'élève sous la responsabilité du chef d'établissement.

• Déroulement des tests écrits et oraux :

Ils se tiendront dans l'établissement de l'élève, sous la responsabilité du Chef d'établissement :

- les tests écrits collectifs se dérouleront dans des salles équipées d'un lecteur de CD-audio. L'encadrement (distribution des sujets et utilisation des supports sonores) et la surveillance seront, dans la mesure du possible, confiés aux professeurs de langues.
- pour les tests oraux, les interrogateurs seront désignés parmi les enseignants ayant bénéficié d'une formation spécifique. Deux examinateurs sont nécessaires pour chaque interrogation.

***Le Chef d'établissement convoquera les candidats sous une forme laissée à son initiative.***

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la mise en place de ces certifications dans les trois langues.

Pour le Recteur et par délégation,  
Le chef de la division des examens et concours



**Sophie LUQUET**

Établissement (cachet) :

# CONVOCATION

Date : .....

## CERTIFICATIONS EN LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

M.....

Vous êtes désigné(e) comme **examineur** pour l'évaluation orale de la session 2014 des certifications en langues vivantes.

Vous devez assurer la ou les missions suivantes :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Signature  
du chef d'établissement :

**CERTIFICATION EN ALLEMAND / Session 2014**  
**Académie d'Amiens**

**Seuils des inscriptions possibles par établissement**

<b>Commune</b>	<b>Établissement</b>	<b>Nombre d'élèves maximum</b>
Abbeville (80)	CLG Millevoeye	1
Abbeville (80)	LYC Boucher de Perthes	10
Albert (80)	LYC Lamarck	11
Amiens (80)	LYC Thuillier	10
Amiens (80)	LYC Sainte-Famille	18
Amiens (80)	CLG Arthur Rimbaud	4
Amiens (80)	CLG Amiral Lejeune	5
Amiens (80)	LYC Saint-Riquier	14
Amiens (80)	LYC Michelis	4
Amiens (80)	LYC Robert de Luzarches	35
Amiens (80)	LYC La Providence	16
Amiens (80)	LYC Sacré coeur	7
Amiens (80)	LYC Edouard Branly	12
Beauvoir (02)	CLG Josquin Des Près	4
Beauvais (60)	CLG Notre-Dame	4
Beauvais (60)	CLG Henri Baumont	6
Beauvais (60)	LYC Félix Faure	23
Beauvais (60)	LYC François Truffaut	10
Beauvais (60)	LYC Saint-Esprit	8
Betz (60)	CLG Marcel Pagnol	3
Breuil-le-Vert (60)	CLG Jacques-Yves Cousteau	11
Chantilly (60)	CLG des Bourgognes	12
Chantilly (60)	LYC Jean Rostand	25
Charly-sur-Marne (02)	CLG François Truffaut	10
Château-Thierry (02)	LYC Jean de La Fontaine	20
Château-Thierry (02)	CLG Jean Racine	6
Château-Thierry (60)	LYC Jules Verne	15
Chauny (02)	LYC Gay-Lussac	15
Clermont (60)	LYC Cassini	25
Compiègne (60)	CLG Jacques Monod	18
Compiègne (60)	LYC Pierre d'Ailly	20
Crépy-en-Valois (60)	LYC Jean Monnet	25
Crépy-en-Valois (60)	CLG Jean de La Fontaine	5
Froissy (60)	CLG Gérard Philipe	2
Guise (02)	CLG Camille Desmoulins	3
Ham (80)	CLG Victor Hugo	3
Hirson (02)	CLG Georges Cobast	9
Hirson (02)	LYC Joliot-Curie	8
(02)	CLG Pierre Sellier	6
Laon (02)	LYC La Providence	3
Laon (02)	LYC Julie Daubié	3
Laon (02)	LYC Paul Claudel	18
Laon (02)	LYC Pierre Méchain	6
Le Nouvion en Thierache (02)	CLG Colbert Quentin	5
Longueau (80)	CLG Joliot-Curie	3
Maignelay-Montigny (60)	CLG M. & G. Blin	3
Margny-lès- Compiègne (60)	CLG Debussy	5
Marle (02)	CLG Jacques Prévert	2
Montataire (60)	LYC André Malraux	4
Montdidier (80)	LYC Jean Racine	8
Mortefontaine (60)	CLG/LYC Saint-Dominique	15
Moÿ-de-l'Aisne (02)	CLG Suzanne Deutsch de la Meurthe	8
Nanteuil le Haudouin (60)	CLG Guillaume Cale	7
Nogent sur Oise (60)	LYC Marie Curie	22
Noyon (60)	LYC Jean Calvin	15

**CERTIFICATION EN ALLEMAND / Session 2014**  
**Académie d'Amiens**

**Seuils des inscriptions possibles par établissement**

<b>Commune</b>	<b>Établissement</b>	<b>Nombre d'élèves maximum</b>
Noyon (60)	CLG Louis Pasteur	4
Péronne (80)	LYC Pierre Mendès-France	2
Ressons-sur-Matz (60)	CLG Vallée du Matz	5
Rosières-en-Santerre (80)	CLG Jules Verne	3
Saint-Aubin-en-Bray (60)	CLG Les Fontainettes	6
Saint-Leu-d'Esserent (60)	CLG Jules Vallès	3
Saint-Quentin (02)	LYC Henri Martin	18
Saint-Quentin (02)	CLG Pierre De la Ramée	1
Saint-Quentin (02)	CLG Montaigne	1
Saint-Quentin (02)	LYC Pierre de la Ramée	12
Senlis (60)	CLG Albéric Magnard	6
Senlis (60)	LYC Hugues Capet	11
Senlis (60)	CLG Javouhey	9
Senlis (60)	LYC Saint-Vincent	12
Soissons (02)	CLG Saint-Paul	7
Soissons (02)	LYC Saint-Rémy	5
Soissons (02)	LYC Gérard de Nerval	10
Soissons (02)	LYC Saint-Vincent de Paul	1
Tergnier (02)	CLG Joliot-Curie	4
Verberie (60)	CLG d'Aramont	0
Villers-Cotterêts (60)	LYC Européen	17

**Il reste une petite dizaine de places disponibles. Si vous envisagez de présenter un ou deux candidats supplémentaires, prière de me contacter auparavant l'IA-IPR d'allemand (david.thieulin@ac-amiens.fr). De même si le nombre d'élèves que vous inscrivez est finalement inférieur à ce que vous aviez signalé dans le sondage prospectif.**



RECTORAT  
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

Bureau du baccalauréat général et technologique

20, boulevard d'Alsace-Lorraine  
80063 AMIENS CEDEX 9

*Dossier suivi par Christine Ghesquière*

Tél. 03 22 82 39 65 / Fax. 03 22 82 39 83  
Mél. ce.bac7@ac-amiens.fr

## CERTIFICATIONS EN LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES - SESSION 2014

Établissement :

Tableau à compléter **UNIQUEMENT** pour les examinateurs qui seraient amenés à interroger des candidats dans une autre commune. Ce dernier devra parvenir à la division des examens et concours **avant le 31 janvier 2014** afin que mes services puissent établir des convocations en vue de rembourser les frais de déplacement.

NOM	Prénom	Affectation	Date	Heure début	Heure fin	Lieu de l'épreuve

Date et signature du chef d'établissement :